



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baie-Mahault, le 14 janvier 2020

# Lancement de l'enquête de recensement de la population

**Le jeudi 16 janvier 2020**

### Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

*L'enquête de recensement 2020 en Guadeloupe se déroule du jeudi 16 janvier au samedi 15 février pour les communes de moins de 10 000 habitants et au samedi 22 février pour les communes de plus de 10 000 habitants.*

Comme chaque année, la collecte du recensement de la population est réalisée en partenariat avec les communes, sous le contrôle technique et méthodologique de l'Insee.

Le **recensement par internet** est maintenant le mode de collecte privilégié. Il est proposé à tous les habitants vivant en résidence principale. Une notice, contenant un code d'identification et un mot de passe uniques ainsi que toutes les informations nécessaires, est transmise aux ménages par l'agent recenseur.

Ce mode de collecte présente de nombreux avantages : une visite unique de l'agent recenseur au ménage, une économie de papier, une réponse plus facile (l'enquêté est parfaitement guidé, des filtres permettent d'éviter les questions ne le concernant pas), une confidentialité préservée, un gain en temps.

### Une seule adresse pour tout savoir

[Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr)

Ce site informe sur la collecte de recensement et son utilité, avec notamment des outils ludiques à partager sur les réseaux sociaux (animations, infographies...).

Les communes ont également à leur disposition des outils spécifiques pour accompagner leur communication locale tout au long de la collecte pour leur affichage public, leur journal municipal et leur site internet.

### Pour savoir si l'on est enquêté en 2020

Cette année, les communes de moins de 10 000 habitants concernées en Guadeloupe sont : **Petit-Canal, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Trois-Rivières.**

Les habitants des communes de 10 000 habitants ou plus peuvent se renseigner auprès de leur mairie pour savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement 2020. Ces communes sont enquêtées chaque année par sondage : **Les Abymes, Baie-Mahault, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Le Gosier, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose et la COM de Saint-Martin.**